

Mairie de CARLIPA
Conseil Municipal

Compte-rendu de la séance 20 février 2021 – 10h00

Présents : MM. SERRANO - OLIVIER - PENNAVAYRE - DESPLAS et PISANI - Mmes ALLEMAND - CARPENTIER - PASIN - ROUQUET et ZÉNON

Absent : Mme OLIVIER

Secrétaire de séance : M. DESPLAS

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

* Conformément au compte de gestion dressé par le Percepteur de Bram, le compte administratif 2020 du budget général se solde par un excédent de fonctionnement de 400 371.34 € et un déficit d'investissement de 45 389.02 €.

Affectation du résultat :

- Au 002 / Recettes de fonctionnement	354 982.32 €
- Au 1068 / Recettes d'investissement	45 389.02 €

* Le compte administratif de l'ATE Boulangerie se solde par un excédent de fonctionnement de 28 276.30 € et un déficit d'investissement de 10 046.36 €.

Affectation du résultat :

- Au 002 / Recettes de fonctionnement	18 229.94 €
- Au 1068 / Recettes d'investissement	10 046.36 €

* Le compte administratif du CCAS, Centre Communal d'Action Sociale se solde par un excédent de fonctionnement de 215.07 €.

À la suite de la dissolution du CCAS au 31/12/2020, cet excédent sera intégré au compte administratif 2021 du budget général.

Les comptes administratifs 2020 sont votés à l'unanimité par l'assemblée.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

M. Olivier présente les grandes lignes budgétaires en fonctionnement et investissement qui seront inscrites au budget prévisionnel. Débat des élus.

VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS

Les subventions allouées aux différentes associations sont étudiées et validées. Les montants seront inscrits au budget prévisionnel 2021.

OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2021

Dans l'attente du vote du budget 2021 et afin d'assurer le bon fonctionnement des services, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits correspondants seront alors inscrits au budget 2021 lors de son adoption.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire rappelle que le PCS, Plan Communal de Sauvegarde, est de la compétence de la commune. Il définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien à la population au regard des risques naturels et technologiques connus recensés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs.

Le SMMAR, aux côtés des services de l'Etat et en collaboration avec le département de l'Aude et le SDIS accompagne les communes pour l'élaboration du PCS.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la décision du SMMAR d'appuyer les communes et décide d'engager la commune dans l'élaboration du PCS.

COMPTE-RENDUS DES DÉLÉGUÉS

Le Maire liste les participations des délégués aux commissions communales et différentes institutions extra communales. Intervention des délégués.

QUESTIONS DIVERSES

- M. Pennavayre dresse l'état des lieux des travaux prévus sur l'appartement de l'ancien local boulangerie. Le montant de ces travaux sera prévu au budget prévisionnel 2021.
- Décision d'une date de réunion prochaine de la CCID, Commission Communale des Impôts Directs.

- Séance levée à 12 h 30 -

Vu pour être affiché le 22 février 2021, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

Le Maire,
Serge SERRANO

